

## Comité France Océans, le SGMer et la protection de l'environnement

Patricia Ricard

Présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard

Le 25<sup>e</sup> anniversaire du Secrétariat général de la mer (SGMer) nous offre l'occasion d'apprécier le chemin parcouru depuis sa création et, plus particulièrement, pour l'Institut océanographique Paul Ricard, les résultats obtenus sur la façade méditerranéenne française.

En 1995, date de création du SGMer, l'Institut recevait le prix de l'Académie des sciences pour son travail sur la dégradation des marées noires. La teneur en carbone de l'atmosphère commençait à poser question. Il faudra encore attendre deux ans pour la signature des accords de Kyoto, en 1997.

De grandes avancées et innovations ont permis à la façade méditerranéenne française de proposer aujourd'hui des retours d'expérience positifs sur l'assainissement, la gestion côtière intégrée et la protection des milieux. Ce sont là les résultats d'un dialogue constructif entre usagers et protecteurs du littoral.

Aujourd'hui, à l'heure de la planification spatiale du littoral et de la formidable action des préfets maritimes, il est reconnu que la concertation au sein des comités de pilotage a fait ses preuves.

Il faut cependant se souvenir qu'avant la création du SGMer, ce dialogue n'était pas institutionnalisé et reposait uniquement sur l'engagement bienveillant d'hommes et de femmes, soucieux de la protection de la mer. Les affaires maritimes, les pêcheurs, les professionnels du tourisme et de la plaisance, les associations de protection de la nature, les scientifiques, le secteur de l'eau, les collectivités, le conservatoire, les agences de bassin ont créé peu à peu ces espaces de dialogue dont on comprend le rôle essentiel aujourd'hui et qui ont préfiguré la naissance du SGMer.



L'Océan s'est imposé au cœur des enjeux par l'explosion des populations et des pollutions littorales, du tourisme, ainsi que de l'accroissement des activités nautiques, de plaisance et la globalisation des échanges maritimes.

À la COP21 à Paris, l'Océan est enfin entré dans l'agenda climatique international et on comprend aujourd'hui le rôle crucial du nexus Océan-Climat-Biodiversité. Les Accords de Paris, dont nous célébrons cette année le 5<sup>e</sup> anniversaire, ont reconnu le rôle fondamental de l'océan pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et, ce, grâce au dialogue scientifiques/décideurs, porté par la Plateforme Océan et Climat. La complexité des impacts, des enjeux, des richesses ainsi que les menaces pesant sur l'océan rendent la coordination de tous les acteurs urgente et essentielle.

Au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances scientifiques et de l'amplification des dialogues transdisciplinaires et multisectoriels, nous réalisons à quel point toutes nos activités impactent les écosystèmes océaniques, tant d'un point de vue physique, chimique que biologique. Le changement climatique agit sur la température, l'acidité, la teneur en oxygène, les courants et la circulation des nutriments dans la colonne d'eau. Toutes les molécules pharmaceutiques ingérées par les hommes ou les animaux d'élevage, tous les produits consommés par les individus ou industries, arrivent tous par le cycle de l'eau, un jour ou l'autre, à l'océan. Les matériaux se dégradant en nanoparticules au contact des UVs, les perturbateurs endocriniens, les métaux lourds et toute la mémoire de notre « progrès » chimique se retrouvent dans les sédiments et dans les chaînes alimentaires de l'océan. Des parasites et des virus sont réactivés, par l'augmentation des températures maritimes, et les espèces invasives traversent les océans dans les ballastes et les coques des navires. Les impacts du dérèglement climatique et du changement global se mesurent aussi, et surtout, au sein de l'océan.

Plus nous découvrons l'état réel de l'océan et prenons conscience du poids et du prix de nos impacts, plus l'évidence d'organiser un dialogue multi-acteurs s'impose et, cela, bien au-delà de la zone littorale ou eaux territoriales.

Le Secrétariat général de la mer a été la réponse étatique à cette prise de conscience et il est essentiel que la science reste au cœur de ses actions. N'oublions pas que la France est un pays maritime, reconnu pour son excellence scientifique.

La création du Comité France Océan, il y a deux ans, par le SGMer et le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et la construction d'un dialogue avec le Comité France Maritime montrent le chemin parcouru pour trouver ensemble des solutions de transition pour un futur durable.

Depuis plus de 25 ans, nous avons vu les résultats positifs de la mise en protection, de l'assainissement, de la gestion intégrée, de l'éducation, de la concertation et de la restauration. Ces approches pourraient être partagées, pour préserver les écosystèmes et les services écosystémiques, dont les sociétés

humaines dépendent. À la condition *sine qua non* que la protection de la vie marine soit une exigence universellement comprise et acceptée, car « l'océan sera l'accélérateur du dérèglement de nos sociétés ou le socle de notre résilience ... »

Aujourd'hui, le destin de l'océan se joue sur la scène diplomatique internationale ; la France devrait y faire entendre la voix de la science et de l'expérience. La prise en compte, à tous les niveaux de nos sociétés, de la protection de la vie marine est un chemin sûr pour réussir nos transitions écologiques et énergétiques. La mer Méditerranée, véritable « océan modèle », préfigure le lien entre les sociétés humaines et leurs impacts sur la vie marine, et nous montre les limites à ne plus franchir. Cette mer fermée, entourée de 21 pays, concentre la totalité et la gravité des enjeux actuels.

Nous espérons que le modèle de concertation du SGMer soit également porté et entendu sur la scène internationale, car, si les réglementations et visions politiques varient d'un pays à l'autre, les sciences du vivant demeurent universelles. A l'instar de l'Antarctique, la Méditerranée, aujourd'hui espace de conflits et de souffrances, doit devenir grâce à un dialogue multilatéral autour de ces enjeux de préservation et de transitions, un espace de paix et de connaissances partagées.

Après ce premier quart de siècle d'actions, et à l'aube de Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, nous souhaitons que le SGMer puisse accroître son rayonnement et élargir son champ d'animation. Aussi, je souhaite aux hommes et aux femmes du



 **INSTITUT OcéANOGRAPHIQUE  
PAUL RICARD**



SGMer, à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire, de bons vents portants pour atteindre de belles et nécessaires victoires.

### *L'Institut Océanographique Paul Ricard agit :*

- *L'assainissement et le recyclage des eaux usées<sup>1</sup>* grâce aux stations d'épuration permettant de protéger les littoraux et leurs biodiversités.

L'Institut océanographique Paul Ricard a agi, dans le cadre du programme « rejets urbains » de l'Ifremer, pour la station d'épuration de la baie de Toulon-Est.

Aujourd'hui, pratiquement toutes les agglomérations de la Méditerranée française possèdent leur propre station d'épuration dotée de traitements complémentaires biologiques. Selon Veolia Eau, il y a une dizaine d'années, on en était encore à régler des questions d'odeurs dégagées par des stations d'épuration, de collecte d'eaux usées et de réseaux. Aujourd'hui, l'assainissement va beaucoup plus loin puisqu'il doit préserver la biodiversité marine tout en assurant une empreinte carbone nulle.



*Posidonie et nurserie avec petits fonds côtiers de SARLAB*

En 2012, selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, « En Méditerranée occidentale, le taux de collecte des eaux usées transférées aux stations d'épuration était de 86% ». La mise en place de ces stations d'assainissement et d'épuration physiques, chimiques et biologiques tout autour du bassin méditerranéen est indispensable à la préservation de ce milieu.

- *Les programmes de restauration* doivent venir compléter la mise en place de ces stations d'assainissement et d'épuration, certains habitats ayant été fortement dégradés avant leur mise en service et limitant aujourd'hui la qualité écologique du milieu marin côtier.

Les projets de restauration écologique s'inscrivent donc dans cet enjeu de reconquête des milieux.

1. « En 2018, la France compte dans sa base de données 21 493 agglomérations d'assainissement (...) qui représentaient une charge globale de 79 millions d'Equivalents-habitants (Rh) (...) », ministère de la Transition écologique ; portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>